Université de Paris

SENAT ACADEMIQUE

Délibération n°2019-10

Le sénat académique, réuni le 26 novembre 2019 à 9h00 sur convocation de la présidente d'Université de Paris adressée le 8 novembre 2019 ;

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts d'Université de Paris ;
VU le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié ;

Point de l'ordre du jour : 3.1. Campagne d'emplois 2020 Enseignants-chercheurs et BIATSS

La campagne d'emplois 2020 doit permettre :

- d'accompagner les composantes et facultés dans la poursuite de leurs ambitions en matière d'enseignement et de recherche ;
- de porter un regard spécifique et adapté cette année sur les services centraux, communs et généraux en pleine transformation ;
- de préparer le premier budget présenté aux instances de l'Université de Paris pour approbation ;
- d'affirmer des ambitions et des arbitrages concrets en matière de stratégie de recrutement, et de politique de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.

Proposition de décision soumise au conseil : Il est proposé au sénat de l'Université de Paris d'adopter la liste des postes enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS faisant l'objet d'un recrutement au titre de l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le sénat académique approuve, sous réserve de l'avis du Comité technique du 2 décembre 2019, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le sénat : 52
Quorum : 26
Nombre de membres participant à la délibération : 40
Abstentions : 12
Votes exprimés : 28
Contre : 2
Pour : 26

Fait à Paris, le 16 / 12 / 2019

La présidente

Christine CLERICI

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président d'Université de Paris et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du sénat académique, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Affiché le : 09 JAN. 2020 Transmis au recteur le : 09 JAN. 2020